

Confirmation des libertés et franchises des quatre paroisses de Lavaux à la fin du XVI^{me} siècle

Autor(en): **Voruz, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-15316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONFIRMATION DES LIBERTÉS & FRANCHISES DES QUATRE PAROISSES DE LAVAUX

A LA FIN DU XVI^me SIÈCLE

(Suite et fin.)

1578. *Mai 16.* N. A. Chalon et n. Cl. Sordet élus pour la maintenance de nos libertés sont allés à « Mouldon » voir ce que ceux du Pays de Vaud ont obtenu. M. de Denesiez, le sieur Buttet et le sieur Humbert Demierres du conseil ont accepté leur demande et le secrétaire a levé les articles. Il faudra aviser pour payer ceux qui ont écrit; n. A. Chalon et le secrétaire iront remercier ceux de Moudon.

Mai 23. N. Chalon a remercié ceux de Moudon. Il rapporte que ceux de Corsier ne s'y trouvèrent point et que le banderet de Lutry arriva seulement comme on devait entrer en conseil; St-Saphorin était représenté par Gge Ruchonnet. Et étant entré en conseil on leur fit grand honneur; après avoir fait les remerciations avec offres de satisfaire les peines et vacations de ceux qui avaient écrit, ceux de Moudon furent joyeux des remerciations nous présentant tout honneur et services, s'offrant de nous être de plus en plus voisins et amis et frères. Et ne voulurent rien prendre pour la « poyenne » des écritures.

Les délégués ont arrêté le lieu où les paroisses se trouveront ensemble pour discuter des articles; décidé aussi de ne point précipiter les choses.

Novembre 29. Deplace avance que ceux de St-Saphorin et de Corsier ont l'intention de suivre aux libertés et franchises que M^{rs} veulent reconfirmer. Cl. Duflon et le secrétaire sont élus pour aller à St-Saphorin.

1578. *Décembre 12.* Deplace est de nouveau allé à Moudon pour avoir les articles que M^{rs} ont *oultroyés* à ceux du Pays de Vaud. Ceux de Moudon lui donnèrent le livre des articles. Il assure les y avoir tous articulés.

Décembre 19. Deplace est allé à Lutry pour arrêter par ensemble des us et coutumes. Ceux de Lutry veulent bien se joindre à nous, toutefois leur lieutenant pense que ce n'est pas hâtif et qu'il faut en parler à ceux de Lausanne. Les articles ont été laissés à Lutry, car ils les veulent encore regarder, et on se trouvera mardi à

« Vivey » (à la foire) pour fixer la journée du voyage à Berne. Elus : Richard et Deplace.

Décembre 26. Ces derniers sont allés à Vevey. Là où c'est que le s^r lieutenant de Lutry et le gouverneur dirent leur voix qu'il fallait encore attendre quinze jours et qu'ils iraient à Berne s'ils pouvaient avoir un double des articles obtenus par le Pays de Vaud. Les autres paroisses ne furent de telle opinion de tant attendre. Sur ce, ceux de Lutry prirent terme avec demain pour nous savoir à dire s'ils se veulent disjoindre.

Noble Jn Muriset est élu pour aller rechercher la copie des articles.

1579. Mars 20. Noble Chalon avance comme dernièrement à Lausanne, il trouva M. Jacob Wyss lequel lui déclara que M^{rs} étaient tout ébahis de ce qu'on n'observait pas le mandement envoyé pour les procès. Chalon dit aussi qu'il serait bon de taxer les journées comme on a fait dans les lieux voisins, de regarder les articles obtenus par ceux du Pays de Vaud, de parler pour le « réage » que ceux d'Evian nous demandent, aussi de ce que ceux de Vevey exigent pour l'arrivage. Le conseil arrête d'en parler aux autres paroisses le plus brief possible; F^{rs} Cossonay ira à St-Saphorin, n. Chalon à Lausanne.

Mars 27. Sont élus pour confronter mercredi à Cully les articles qu'on veut présenter, n. Chalon et Cl. Deplace.

Mai 22. Chalon et Deplace sont allés à Berne avec les paroisses, occasion de nos coutumes. Donc étant entrés en conseil, M^{rs} les remirent par devant des seigneurs commis pour y aviser. Toutefois « à cause d'un homme » ils ne firent rien avec les commis et s'en retournèrent parler à M. l'avoyer lequel leur donna avis de rester en conseil. Donc y étant rentrés, le dit s^r avoyer leur déclara que Messieurs nous permettaient tout ce que nous trouverions être agréable. Et le tout fut remis d'un mois afin de récrire les articles en plus grosses lettres et laisser de l'espace.

Donc les paroisses avisèrent de se trouver lundi prochain à St-Saphorin pour confronter du toutage des affaires. Elus : Chalon, Deplace et Cossonay.

Novembre 7. Arrêté de se trouver demain à Lausanne à la Croix blanche afin de fixer le jour pour aller à Berne, occasion des coutumes; élus : Chalon et Deplace.

1580. Janvier 22. M^r le Juge de Lausanne a dit à Richard que quant à ceux de Lausanne, ils ne se voulaient joindre à nous et qu'il fallait que ceux de Lavaux fussent toujours par dessous eux.

Arrêté d'avertir Corsier et St-Saphorin, et d'aller quérir nos articles incontinent que M^r le bailli sera de retour.

Février 26. P^{re} Sordet a parlé à ceux des autres paroisses pour savoir si l'on ne veut pas suivre par devant M^{rs} pour nos libertés ; lesquels étaient contents de suivre.

Mars 4. Arrêté d'avertir ceux de Corsier et St-Saphorin pour aller parler à ceux de Lutry lundi, afin d'aller quérir nos livres des articles. Et si ceux de Lutry ne se veulent accorder, les autres ne les doivent laisser. Elu : Cl. Duflon.

Mars 11. Deplace et Duflon ont demandé à ceux de Lausanne et des autres paroisses s'ils se joindraient à nous pour les libertés. M^r le bourgmestre de Lausanne leur a affirmé que les siens désiraient se joindre, que demain il nous en saurait à dire réponse et qu'il avait retourné les livres à M^r le bailli. Elus : les mêmes.

Mars 18. Cl. Duflon et Deplace sont allés à Vevey avec ceux des autres paroisses pour prendre un jour pour parler à M^r le bailli et le prier derechef qu'il lui plaise nous restituer nos livres ; autrement le prier qu'il prenne à la bonne part si on en va par devant M^{rs}. Arrêté de se trouver à Lausanne de mardi en 8 ; élus : Chalon et Duflon.

Avril 22. Le gouverneur est allé à Lausanne avec les autres paroisses redemander nos livres à M^r le bailli. Lequel a fait réponse qu'il n'avait pour lors loisir de les écouter. C'est pourquoi il faut regarder comment on en va faire.

Mai 27. N. Chalon et Deplace sont allés à Berne pour la restitution de nos livres et titres, que M^r le bailli ne veut rendre disant qu'on le lui a défendu. Donc ayant présenté supplication par devant M^{rs}, ceux-ci nous ont octroyé des lettres pour M^r le bailli : celui-ci doit rendre les livres selon l'inventaire que nous en avons. Et ayant présenté les dites lettres à M^r le bailli, il nous déclara qu'il ne les avait pas à Lausanne mais qu'il les avait portés à Berne en sa maison, et qu'il les remettra quand il aura l'occasion.

1581. Juin 8. Deplace est allé à Lausanne parler à M^r le bailli avec les 3 autres paroisses, le prier qu'il nous fût en aide et nous avoir en recommandation pour nos libertés. Deplace a cherché à savoir de lui, si nous devions poursuivre ou non. Le bailli a bien voulu remettre nos livres, et a déclaré qu'il serait bon de suspendre nos voyages à Berne jusqu'au mois d'août « pour ce que M^{rs} ont à présent beaucoup d'affaires ». Arrêté de suspendre jusqu'en août.

1582. Février 9. N. Chalon et E. Michod sont allés à Lausanne

avec les autres paroisses parler aux seigneurs du conseil pour savoir s'ils ne se joindraient pas à nous pour aller à Berne à l'occasion de nos libertés et pour les méus et innovations que l'on nous fait de jour à autre; après plusieurs paroles de part à part, ceux de Lausanne ont pris jour à nous signifier quand l'on pourra se trouver à Lausanne pour nous dire leur réponse; ils en avertiront également M^r le Mayor.

1591. *Mars 19*. Deplace a porté à Lausanne les articles que M^{rs} ont octroyés à leurs sujets du pays conquis, touchant les obliges, réachats, subhastations et autres. M^r le bailli prit les lettres et les retint disant que samedi il saurait à dire si on les publierait ou non.

1593. *Mai 4*. Deplace est allé à Lausanne avec les autres paroisses pour aviser des méus que les S^{rs} baillis et autres justiciers font aux sujets. Et pour ce que ceux de Nyon et de Romainmôtier ne s'y trouvèrent point, la journée fut remise au 2 septembre. Toutefois on fit à Lausanne plusieurs articles et il en fut donné à chaque commis un double pour le présenter en conseil.

En 1605, le bailli de Lausanne, ayant demandé aux paroisses de s'aider à reconstruire le clocher de la cathédrale, le conseil de la communauté de Villette prouva par ses Libertés et Franchises qu'on ne pouvait le forcer à réparer une église étrangère; mais pour « contenter » M^r le bailli chaque paroisse lui fit parvenir « en secret » une somme de 50 florins.

Telle fut, prise sur le vif, ce qu'on a appelé la confirmation des Libertés des paroisses.

Riex, 1907.

H. VORUZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* * M. Max Diesbach a annoncé à la **Société d'histoire fribourgeoise** la bonne fortune qu'il a eu de retrouver un manuscrit intéressant pour l'histoire des événements arrivés à Fribourg en 1802. C'est le protocole des délibérations du gouvernement provisoire établi à Fribourg cette année-là, au mois d'octobre, après le double bombardement de la ville par les troupes fédéralistes du général Auf der Mauer et la capitulation qui s'en suivit. Dans la séance du 7 octobre, le sénat avait décidé la création d'une commission de 11 membres chargée de gérer les affaires publiques pendant ces